Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
MONTREUIL-SUR-MER
Commune
FRESSIN

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatorze du mois de novembre, à 19h00, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux en exercice suivants :
BELVAL Jean-Noël - GLACON Paul - DHALLEINE Christophe - WAREMBOURG Noël - BAHEUX Bernard - HIEL Charles - ANSELIN Jérémy – FAVIER Bernard – DELCUSE Sébastien - BOQUET Christophe - PICHONNIER Hélène - GLACON Paul - CONSTANT Julie - DUPONT Ariane

Président : VERGEOT Claude, le Maire
Secrétaire : PICHONNIER Hélène

Incorporation de chemins ruraux dans le domaine communal :

La voirie communale est constituée de l'ensemble des voies qui appartiennent à la commune, voies communales et chemins ruraux.

Parmi la voirie communale, existent les voies communales qui appartiennent au domaine public de la commune, sont propriétés de celle-ci et sont classées dans son domaine public.

A Fressin 12990 mètres sont répertoriés en voies communales dans le cadre des dotations de solidarité rural de péréquation.

Et à coté, il y a les chemins ruraux, qui appartiennent au domaine privé et les règles ne sont pas les mêmes.

Les voies communales sont protégées par les règles de la domanialité publique, et sont donc des biens imprescriptibles et inaliénables.

Ces règles ne s'appliquent pas seulement à la voie au sens strict (à la chaussée), mais également à ses dépendances : les accotements, les fossés, les trottoirs, les pistes cyclables.

Lorsqu'il y a classement d'un chemin rural en voie communale, on ne touche pas aux fonctions de desserte ou de circulation assurées et cela ne change rien à son affectation.

A Fressin nous avons répertorié 20949 mètres de chemins ruraux.

Le classement en voie communale a une incidence sur les dotations d'Etat et notamment la Dotation de solidarité Rurale péréquation (DSR) calculé en fonction de la longueur de voirie communale.

Seuls les chemins expressément classés dans le domaine public communal par une délibération du Conseil municipal.

Le maire propose donc d'incorporer tous les chemins ruraux dans le domaine public en les classant donc voies communales, donc des biens imprescriptibles et inaliénables.

Le maire propose donc de rajouter les chemins suivants :

Nom du chemin	Longueur en m
Chemin rural dit Chemin du Buisson	562
Chemin rural de Sains les Fressin à l'Hermitage	770
Chemin rural de Sains les Fressin à l'Hermitage (1)	157
Chemin rural dit Rue des Pretres	830
Chemin rural dit Rue des Pretres (2)	74
Chemin rural dit Piedsente du Lièvre	387
Chemin rural dit Piedsente du Lièvre(2)	980
Ruellette des Carrieres	421
Chemin rural dit Vieux Chemin de Planques a Hesdin	387
Chemin rural de Barle à Planques	938
Chemin rural de Barle à Planques	664
Chemin rural dit Rue du Blanc-Mont	240
Chemin rural dit Rue du Blanc-Mont (2)	479
Chemin rural de Fressin à Bucamp	326
Chemin rural de Barle à Planques (3)	815
Sentier n°1	191
Chemin rural dit de Planques	381
Chemin rural dit de la Plaine de Barle	969
Chemin rural dit de la Capellette	542
Chemin rural n°1	170
Chemin rural dit l'Ancien Chemin d'Hesdin	566
La Creuse Gouillard (1)	337
La Creuse Gouillard (2)	102
Chemin rural dit l'Ancien Chemin d'Hesdin (2)	1155
Chemin rural n°2	119
Chemin rural n°3	50
Sentier n°2	159
Chemin rural dit du Fond Feutrel	292
Chemin rural n°4	118
Sentier Dewamin	322
Chemin rural n°5	108
Chemin rural dit Chemin Vert	1379
Chemin rural dit des Hêtres	697
Chemin rural dit des Erly	1630
Chemin rural dit de la Creuse	776
Chemin rural dit du Haut Bois	240
Petite rue Haute	715
Rue Noire	370
La Chevrette	1531
Total	**20949**

Soit donc 20 949 mètres linéaires suplémentaires qui viendront s'ajouter aux 12 990 déjà recensés.
Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine donc ces décisions :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0.

Primes de fin d'année :

Depuis l'instauration de cette prime de fin d'année, en 2014, le montant de la prime allouée à nos collaborateurs, en bons d'achat, n'a pas évolué : 150€.

Compte tenu de la surcharge de travail occasionné par un changement de comptabilité de notre secrétaire de mairie et de la qualité de service de tout le personnel, quelquefois soumis à rude épreuve, le maire propose d'augmenter cette prime de fin d'année, toujours sous forme de bons d'achat selon le souhait du personnel, à 200€ pour Perrine Fristot, Aurélie Lagache et Rémi Tavernier, et de 70€ pour Laurence Moreau.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0.

1) Travaux sécurisation longère des vestiges :

La municipalité posséde toujours du matériel de l'ancien corps de première intervention des sapeurs pompiers volontaires de la commune.

Il comporte notamment des pompes incendie, un dévidoir sur roue,et des tuyaux, représentant une partie intégrante de notre patrimoine local.

Longtemps stockés chez un particulier tout ce matériel doit être déménagé et entreposé dans un bâtiment communal.

Après visite de la longère des vestiges du château avec l'Association du patrimoine il a été décidé de stocker tout le matériel dans un hangar de ce qui pourrait être dans le futur … notre éco-musée.

Suite à une seconde rencontre avec la CCHPM, l'Association du château propose d'entreproser ce matériel dans un hangar fermant à clé (cadenas).

Seul un nettoyage-déblai sera nécessaire.

Le maire propose donc d'adopter la proposition de l'Association.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité :

Pour 15
Contre : 0
Abstention : 0

Déplacement colonne en pierre

Une colonne de pierre issue de l'ancienne abbaye de Ruisseauville a atterri sur le site du foyer de la Planquette de l'Association de parents enfants inadaptés.

La construction de l'abbaye remonterait vers 1059 avant d'être détruite pendant la Révolution.

Les Amis du patrimoine ont souhaité récupérer la colonne pour la mettre en exposition dans le cadre du tourisme patrimonial devant la salle répétition de la Musique.

Une table de lecture sera implantée à coté pour expliquer l'origine et l'histoire.

Un plus pour le tourisme locale et rappelons qu'il existe déjà une route de la pierre qui conduit de Fressin à Ruisseauville.

Cette colonne en grès s'intégrera parfaitement dans le paysage et trouvera donc toute sa place sur cette route de la pierre.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité :

Pour : 15.
Contre : 0
Abstention : 0

Développement de l'agrivoltaïsme :

Nous avons été contactés par la société Heliovent, et M. Hervé Petit, pour l'étude et le développement de l'agrivoltaïsme sur notre territoire.

Il s'agit dans le cadre de la production d'énergies nouvelles renouvelables de développer cette filière, et de procurer de nouveaux revenus durables aux éleveurs, sans pour autant diminuer la production agricole et l'élevage.

Le process consiste donc à installer des panneaux photovoltaïques dans les prairies bien exposées pour maximiser les synergies entre la production d'énergie (le solaire) et l'activité agricole (l'élevage).

Les installations futures devront intégrer obligatoirement des travaux d'accompagnements pour lutter et limiter les eaux de ruissellement.

Les meilleurs emplacements se situant sur des côteaux exposés plein sud avec en contrebas des riots ou creuses.

Le maire va donc réunir les éleveurs-agriculteurs de la commune avec le technicien de la société Héliovent pour étudier la faisabilité de ce projet qui aura également des retombées financières pour la commune.

Ce projet sera soit porté par la société Héliovent, soit directement par les éleveurs.

La municipalité n'aura aucun frais à supporter.

Après délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal a voté de la manière suivante :

Pour : 7
Contre : 4
Absention : 4

Questions diverses :

- préparation des fêtes de fin d'année, date de réception des employés fin d'année : le 19 décembre 2024 à 19h à la MSAF.
- La commission des fêtes va s'atteler à la préparation des fêtes de fin d'année, la préparation du 11 novembre, le repas des aînés et les colis de Noël.
- Rachat urgent d'un nouvel épandeur et d'une table chauffante.
- En ce qui concerne le problème récurent des inondations, une réunion s'est tenue avec le Symcéa et la CCHPM le vendredi 8 novembre 2024 et nous attendons le compte rendu.
- Il a également été question du PLUI : tous les documents ont été transmis aux conseillers municipaux à charge pour eux d'en prendre connaissance.